



Le vendredi 24 juin 2016, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 17 juin 2016 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (36) : M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Georges RAMBERT, M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, Mme Brigitte FLAMENT, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Michel GEORJON, M. Christophe BAILLIET, Mme Séverine PILORGET, Mme Sophie MONESTIER, M. Eric BELLET, M. Hervé FOREST, M. Michel BLONDEAU, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Ginette PERREIN, M. Paul PLUVIAUD, M. Gilles CARANTON, M. Jacky DEVOLF, M. Claude DURAND, Mme Delphine GENESTE, Mme Nathalie PAWELZYK, M. Jean PETITPRETRE, Mme Françoise LAURENT, M. Bruno PALLEAU, Mme Huguette GUYOTON, Mme Josette GAUZENTES, M. François JOLIVET, M. Michel LENGLET, M. Jean-Claude BALLON, M. Jean-Pierre MARCILLAC, M. Eric BERGOUGNAN, M. Didier DUVERGNE, M. Jean PINIER.

Excusé(s) (13) : M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Christophe BAILLIET, Mme Dominique COTILLON-DUPOUX ayant donné procuration à Mme Brigitte FLAMENT, M. Philippe SIMONET ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Chantal MONJOINT ayant donné procuration à M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Georges RAMBERT, Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, M. Mark BOTTEMINE ayant donné procuration à M. Jean PETITPRETRE, M. Arnaud CLEMENT ayant donné procuration à Mme Sophie MONESTIER, M. Dominique DU CREST ayant donné procuration à M. Jean-Claude BALLON, Mme Annick FOURRE ayant donné procuration à M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET ayant donné procuration à M. François JOLIVET, M. Ludovic MESNARD ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT.

Absent(s) (2) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Jacques BREUILLAUD.

La délibération affichée

le :

27 JUIN 2016

et transmise à la Préfecture

le :

28 JUIN 2016

est exécutoire

le :

28 JUIN 2016

43 : Agenda 21 mutualisé - Approbation du programme d'actions

Par délibération en date du 6 novembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de mutualiser les Agendas 21 de la Ville de Châteauroux et de l'Agglomération, et de proposer aux autres communes de l'Agglomération de Châteauroux Métropole de s'engager dans la démarche.

Cinq communes, Coings, Diors, Étretchet, Jeu-les-Bois et Saint-Maur ainsi que le CCAS de Châteauroux, ont souhaité s'inscrire dans ce projet.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 mutualisé a été élaboré en plusieurs étapes :

- La mise à jour des actions déjà existantes dans les Agendas 21 de la ville de Châteauroux et de l'Agglomération lors de réunions de travail avec les services,
- Le recensement des souhaits des communes partenaires,
- Une première présentation en comité de pilotage le 30 mars 2016,
- L'intégration des remarques du comité de pilotage et la finalisation de l'inscription des actions des communes,
- La validation du programme d'actions finalisé et du modèle de fiche action en comité de pilotage le 23 mai 2016.

Les fiches actions devront être complétées par les pilotes des actions (communes et/ou services) à partir du second semestre 2016. Elles permettront le suivi opérationnel et l'évaluation des actions.

A l'issue de ce processus d'élaboration, 51 actions ont été identifiées, réparties dans 4 axes et 13 sous-axes, au travers desquelles 7 collectivités et un établissement municipal se sont engagés à agir en faveur du développement durable en fonction de leurs compétences et de leurs moyens.

Les 4 axes retenus sont les suivants :

- Axe I : Le renforcement de l'attractivité du territoire,
- Axe II : La préservation et la valorisation du cadre de vie,
- Axe III : La solidarité et la satisfaction des besoins des habitants,
- Axe IV : La sensibilisation de tous au développement durable.

Dans ce cadre, chacune des collectivités a choisi de s'engager respectivement sur :

- 38 actions pour l'agglomération de Châteauroux Métropole,
- 31 actions pour la Ville de Châteauroux,
- 11 actions pour le CCAS de Châteauroux,
- 7 actions pour la commune de Coings,
- 1 action pour la commune de Diors,
- 8 actions pour la commune d'Etrechet,
- 13 actions pour la commune de Jeu-Les-Bois,
- 22 actions pour la commune de Saint-Maur.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le programme d'actions Agenda 21 mutualisé et d'adopter le modèle de fiche action.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions) .



Le Président,

Gil Avérous